

SMCTOM DE NONTRON

2025/0007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 38 - Votants : 38 - Nombre de voix : 58

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 avril 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025

Étaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, FAYE Jean Jacques

Étaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine (arrivée à 18h20 / absente pour la présentation et le vote du Compte de Gestion 2024, du Compte Administratif 2024 et l'affectation des Résultats 2024), DEBORD Danielle, BOUSSARIE Myriam, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine,

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs CHAMOULAUD Vincent, BRANDY Pascal, FOURNET Philippe, DOUCET Serge, BRETON Yves

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Étaient absents excusés : Messieurs DAVID Jean-François, JONQUIÈRE Hervé, FORGENEUF Eric, CHABOT Jean-Michel, DELAGE Jean-Marie,

Était absente excusée : Mesdames LAGARDE Isabelle, LAINÉ Karine,

Était absente excusée ayant donné pouvoir à Madame FLOCH Françoise : Madame GOURAUD Sylvie,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants et,**Considérant** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section investissement),

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Report déficitaire N-1		Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1	1 110 585,81 €	Report excédentaire N-1	145 133,22 €
Dépenses de l'exercice	1 339 464,83 €	Dépenses de l'exercice	5 440 896,78 €
Recettes de l'exercice	882 006,43 €	Recettes de l'exercice	5 728 326,36 €
Affectation de résultat			
Résultat de l'exercice	653 127,41 €	Résultat de l'exercice	432 562,80 €
Résultat cumulé de la section		Résultat cumulé de la section	
Restes à réaliser dépenses	554 204,23 €	Total à affecter	
Restes à réaliser recettes	439 000,00 €	Affectation obligatoire à l'investissement	
		(titre art. 1068)	
Total reste à réaliser	-115 204,23 €	Complément libre d'affectation qui peut être affecté à l'investissement ou reporté en fonctionnement (ligne 002)	432 562,80 €
Besoin de financement			

L'exposé des faits entendu, le Comité Syndical,

Adopte à l'unanimité des présents, l'affectation du résultat 2024 proposée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Président

Vincent FARGEAS



Délibération 2025/0007

Page 1 sur 1